



## Compte-rendu de Conseil Municipal du 12 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars à 20 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Marielle VIGNE, maire.

**Présents :** Danièle BASTIDE, Gérard SOUCHE, Michèle WOZNIAK, Marielle VIGNE, Carol AUBERT, Fabien FINET, Jean-Louis PORTEFAIX, Nicole DUMOND.

**Absents :** Monique MAZUIR, Jean-Luc DOSSAL.

**Procurations :**

Monsieur Gilles GARNAUD a donné pouvoir à Monsieur Gérard SOUCHE,  
Monsieur Jean LEROY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis PORTEFAIX,  
Madame Catherine SERVOUSE a donné pouvoir à Madame Danièle BASTIDE.

**Madame Danièle BASTIDE a été nommée secrétaire de séance.**

Madame le MAIRE soumet au vote le PV de la séance du 3 Février 2026, qui est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire procède ensuite à l'examen des affaires comme suit :

- 1- Délibération pour voter le compte financier unique 2025 (CFU),
- 2- Délibération pour adopter une motion pour le maintien de la compétence d'autorité organisatrice des réseaux publics de distribution d'énergie comme compétence du bloc communal,
- 3- Délibération pour les choix de climatisation de l'école primaire de Tornac.

Informations et questions diverses.

<b>1/ VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025</b>
--

Madame le Maire quitte la séance.

Madame Michèle WOZNIAK présente le CFU 2025 et met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU, considérant les éléments susvisés, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, sous la présidence de Madame Michèle WOZNIAK, **le conseil municipal examine le compte financier unique 2025, lequel peut se résumer ainsi :**

	Dépenses nettes	Recettes Nettes	Résultat
Fonctionnement	593 962,75 €	806 138,16 €	212 175,41 €
Investissement	247 101,72 €	189 246,56 €	-57 855,16 €

Excédent Fonctionnement 2025		212 175,41 €
Déficit Investissement 2025	57 855,16 €	

<b>TOTAL EXERCICE 2025</b>	<b>841 064,47 €</b>	<b>995 384,72 €</b>	<b>154 320,25 €</b>
----------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

Or, la présence de Madame le maire, le conseil municipal, **APPROUVE à l'unanimité, le compte financier unique de l'exercice 2025**, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

## **2/ ADOPTION D'UNE MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA COMPETENCE D'AUTORITE ORGANISATRICE DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ENERGIE COMME COMPETENCE DU BLOC COMMUNAL**

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre d'un futur projet de loi sur la décentralisation, le gouvernement par la voie de son premier ministre et de sa ministre de la Décentralisation a évoqué la possibilité d'un transfert de compétences sur les réseaux aux conseils départementaux.

Considérant que la distribution publique d'électricité relève historiquement des compétences du bloc communal depuis la loi du 15 juin 1906 et est aujourd'hui exercée pour des raisons de technicité, d'efficacité et de proximité par des syndicats intercommunaux spécialisés.

Considérant que les Syndicats d'Energies assurent notamment la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux basse tension en zones rurales, contribuant à la qualité de service, à la sécurisation des ouvrages, à l'égalité territoriale et à la mise en œuvre de la transition énergétique.

Considérant que le Territoire d'Energie GARD SMEG assure cette mission depuis plus de 30 ans sur les communes du département et investit chaque année des millions d'euros pour la sécurisation et le renforcement des réseaux.

Considérant que la remise en cause des Syndicats d'Energies dans leur compétence d'autorité organisatrice des réseaux publics de distribution d'énergie entraînerait une diminution des investissements dans les réseaux ruraux

ou, à défaut, une hausse de la facture des usagers via le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité, ce qui nécessite une mobilisation collective.

Madame le Maire invite les membres du Comité Syndical à adopter la motion de défense des Syndicats d'Énergies dans leur compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal affirme son attachement au maintien de la compétence d'autorité organisatrice des réseaux publics de distribution d'énergie au sein du bloc communal, **DECIDE à l'unanimité** de voter le projet de motion.

### **3/ CHOIX DE CLIMATISATION POUR L'ÉCOLE ET LA CANTINE SCOLAIRE**

Madame le Maire rappelle l'installation d'un système de climatisation à l'école maternelle et fait part de la demande des enseignants et des parents d'élèves pour étendre l'installation aux bâtiments des autres classes et de la cantine.

Madame le Maire propose de poursuivre la climatisation de l'école et de la cantine.

Trois entreprises ont été sollicitées (voir tableau des offres ci-joint).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE à l'unanimité la nécessité de poursuivre la climatisation des bâtiments école/cantine et DECIDE à l'unanimité :**

- de valider le devis de l'entreprise **BONNEFOI s'élevant à 14 500,00 € HT soit 17 400,00 € TTC,**
- d'autoriser madame le maire à signer tout document en lien avec ces travaux.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- A titre d'information, Madame le Maire fait lecture d'un courrier du syndicat FO30 portant sur la carte scolaire de la rentrée 2026 : ce courrier rappelle que dans un contexte de fermetures, de fusions et de regroupements d'écoles, aucune décision ne peut être prise sans délibération du conseil municipal.
- La campagne de stérilisation compte à ce jour 5 interventions de stérilisation et deux sont programmées prochainement.
- Madame Carol AUBERT exprime un problème au Cagnardas et notamment dans sa propriété : les chasseurs sont très proches des habitations et les tirs entendus à proximité sont inquiétants. Madame AUBERT et les membres de sa famille ne se sentent pas en sécurité dans leur propriété. Madame le Maire rappelle qu'il existe une réglementation sur le périmètre d'actions des chasseurs et invite Madame AUBERT à se rapprocher de la gendarmerie si cette situation enfreint la loi.
- Une nouvelle association a été créée sur la commune « Convergences » dont le but est l'accès au soin en santé mentale. Il peut y avoir des actions dans les familles. Leurs interventions sont gratuites.

FIN DE SEANCE : 21H00